Lextenso
Annonces & Formalités

Petites affiches
Gazette du Palais
Quotidien Juridique
Les Affiches Versaillaises

La Loi
Odal
Oplec

Justificatif de parution

Justificatif généré le 24/01/2023

Support de parution : Actu-Juridique.fr

Date de parution : 24/01/2023
Département : (95) Val-d'Oise
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/656337
N° d'annonce : 656337

ENTREPRISE BRULAIRE CHRISTIAN

Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 €

Siège social : 89 rue Gallieni 95170 DEUIL-LA-BARRE

702 010 364 R.C.S. Pontoise

Par décision du 19/01/2023, les associés ont adopté comme nouvelle dénomination « ENTREPRISE BRULAIRE » et modifié en conséquence l'article 3 « Dénomination sociale » des statuts,

Nommé M. Axel BRULAIRE 5 rue Blaise Pacal 95150 TAVERNY en qualité de Président à compter du 19/01/2023, en remplacement de M. Christian BRULAIRE démissionnaire, nommé M. Bastien LIOGER, 1 rue Charles Péguy 95170 DEUIL LA BARRE, en qualité de Directeur général à compter du 19/01/2023.

POUR AVIS

Vérifier la validité de l'annonce
Code de vérification : #a33KAQUV
https://digitalisation.actulegales.fr/#a33KAQUV

EURO-QUALITY SYSTEM ISO 9001

Habilitation : Le support Actu-Juridique.fr est habilité à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2022 dans les départements de Paris - 75 (arrêté du 30/12/2021), Seine-et-Marne - 77 (arrêté du 10/12/2021), Yvelines - 78 (arrêté du 28/12/2021), Essone - 91 (arrêté du13/12/2021), Hauts-de-Seine - 92 (arrêté du 16/12/2021), Seine-Saint-Denis - 93 (arrêté du 22/12/2021), Val-de-Marne - 94 (arrêté du 31/12/2021) et Val d'Oise - 95 (arrêté du 24/12/2021)